

Héricy



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

6.E RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB

Document pour approuvé



L'ensemble du département de la Seine et Marne est classé en zone à risques d'exposition au plomb pour toutes constructions antérieures à 1948 (arrêté N° 00 DDASS 06 SE du 2 juin 2000).